



# AVIS A LA POPULATION

## Fête nationale du 1<sup>er</sup> août 2025

De 20h00 à 20h15 - Sonnerie des cloches

### A 20h15 au Temple

1. Ouverture par l'orgue, Monsieur Jean-Samuel Bucher
2. Bienvenue par les autorités communales de La Côte-aux-Fées
3. Allocution patriotique par Monsieur Mathieu Erb, directeur de la Caisse cantonale neuchâteloise de compensation
4. Intermède musical
5. Cantique suisse par l'assemblée et l'orgue
6. Message de clôture par le Conseil communal
7. Prière patriotique par l'assemblée et l'orgue
8. Clôture par l'orgue

A la sortie du temple, vous serez accueillis par le groupe « La Foulée folklorique » puis vous êtes invités à vous rendre sur la place de fête, suivie des enfants avec leurs flambeaux. Plus tard dans la soirée, vous pourrez admirer le feu traditionnel.

**Un feu d'artifice sera tiré à partir d'environ 22h.**

**Une soupe aux pois, offerte par la Commune après la partie officielle, sera servie sur la place de fête par l'association Forest Shaper.**

**Un food truck se fera un plaisir de vous servir dès 18h00.**

Nous invitons toute la population à pavoiser pour cette occasion.

Les autorités communales vous invitent à célébrer une fois encore la Fête nationale dans la paix et la sérénité.

Nous vous attendons nombreux et vous présentons nos cordiales salutations.

La Côte-aux-Fées, juillet 2025

Le Conseil communal

**Mesures de sécurité :** Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, la loi fédérale sur les matières explosibles LExpl et son ordonnance OExpl sont applicables. Ainsi, une place de tir pour les tirs domestiques sera balisée sur la place de fête et vous serez tenus de vous rendre à cet endroit pour tirer votre matériel privé. Cette place de tir sera sous surveillance de **21h à 23h**. A partir de ce moment-là, la Commune décline toute responsabilité en cas d'accident. Les pièces de catégorie K4 (achetées à l'étranger) sont strictement interdites sur la place de fête.